

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, aux élus suivants :

- Monsieur Virgile KICHENIN à l'occasion des rencontres nationales des professionnels et élus de la jeunesse du 10 octobre au 18 octobre 2009 à Vichy ;
- Monsieur Jean-Pierre ESPERET pour une mission d'étude « techniques de l'assainissement » du 10 octobre au 21 octobre 2009 à Montpellier et à Miramas ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE à l'occasion de la signature de conventions de coopération régionale du 23 octobre au 30 octobre 2009 à Madagascar et aux Comores ;
- Madame Monique ORPHE, Messieurs Jean-Pierre ESPERET et Mohammad CASSIM-CADJEE, pour une mission d'étude « aménagement de l'Espace Océan » et « Tram Train » du 6 novembre au 12 novembre 2009 à Paris, à Amsterdam, à Liverpool, à Orléans et à Montpellier ;
- Madame Stéphanie TOQUET, Conseillère Municipale, pour une mission « intranet et portail citoyen » du 17 novembre au 27 novembre 2009 à Cergy, à Cergy Pontoise et à Nantes ;
- Madame Hélyette PELTIER, Conseillère Municipale, pour une mission « intranet et portail citoyen » du 21 novembre au 29 novembre 2009 au Havre, à Nantes et à Marseille ;

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 09/7-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur Virgile KICHENIN à l'occasion des rencontres nationales des professionnels et élus de la jeunesse du 10 octobre au 18 octobre 2009 à Vichy ;
- Monsieur Jean-Pierre ESPERET pour une mission d'étude « techniques de l'assainissement » du 10 octobre au 21 octobre 2009 à Montpellier et à Miramas ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE à l'occasion de la signature de conventions de coopération régionale du 23 octobre au 30 octobre 2009 à Madagascar et aux Comores ;
- Madame Monique ORPHE, Messieurs Jean-Pierre ESPERET et Mohammad CASSIM-CADJEE, pour une mission d'étude « aménagement de l'Espace Océan » et « Tram Train » du 6 novembre au 12 novembre 2009 à Paris, à Amsterdam, à Liverpool, à Orléans et à Montpellier ;
- Madame Stéphanie TOQUET, Conseillère Municipale, pour une mission « intranet et portail citoyen » du 17 novembre au 27 novembre 2009 à Cergy, à Cergy Pontoise et à Nantes ;
- Madame Hélyette PELTIER, Conseillère Municipale, pour une mission « intranet et portail citoyen » du 21 novembre au 29 novembre 2009 au Havre, à Nantes et à Marseille.

Délibération n° 09/7-52


ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2009

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE